

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 12 février 2024

Objet : Demande d'accès à l'information  
- Cinémomètre Doppler

---

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 27 janvier 2024 visant à obtenir des documents concernant le cinémomètre Doppler.

À cet effet, vous trouverez ci-joint les seuls documents accessibles, à savoir :

- Fiche de cours – Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre;
- Fiche de cours – Cinémomètre Doppler stationnaire;
- Fiche de cours – Cinémomètre Doppler mobile rencontre – Notions spécifiques;
- Fiche de cours – Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre – Requalification;
- Fiche de cours – Cinémomètre Doppler stationnaire – Mise à niveau et requalification;
- Fiche de cours – Cinémomètre Doppler mobile rencontre – Notions spécifiques;
- Plan de cours *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre* (206-207-15);
- Plan de cours *Cinémomètre Doppler stationnaire* (206-208-15), 14 pages;
- Plan de cours – *Cinémomètre Doppler mobile rencontre - Notions spécifiques* (206-309-22), 14 pages.

Nous croyons que certaines informations relèvent davantage de la compétence du ministère de la Sécurité publique, nous vous invitons à adresser votre demande à l'adresse suivante :

Gaston Brumatti  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection  
des renseignements personnels  
2525, boul. Laurier, Tour Laurentides, 5e étage  
Québec (QC) G1V 2L2  
Tél. : 418 646-6777 #11008  
[acces-info@misp.gouv.qc.ca](mailto:acces-info@misp.gouv.qc.ca)

Si vous voulez en savoir plus sur les spécifications de l'appareil Doppler, nous vous invitons à consulter le site Web du fabricant, car l'École ne détient pas ce manuel.

De plus, nous ne pouvons vous transmettre certains documents, à savoir : Les précis de cours utilisés dans le cadre de la formation des policiers, car ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40, 47 et 50 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels sont reproduits en annexe.

En ce qui concerne les formations de l'École nationale de police du Québec la grande majorité des documents sont intégrés dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle. Moodle est une plateforme interactive qui est destinée aux aspirants policiers, aux policiers, aux formateurs, aux instructeurs et aux moniteurs cette plateforme comprend les horaires, des lectures préparatoires, des quiz, des études de cas, des vidéos, des mises en situation, des exercices et des examens. Moodle est un lieu d'apprentissage interactif qui comprend également les manuels des formateurs. L'étudiant y a accès lorsqu'il est admis à un programme ou à une formation. Il obtient un mot de passe et a accès à la plateforme jusqu'à la fin de sa formation.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de l'innovation, des affaires  
académiques et institutionnelles

/ Original signé /  
Andréanne Deschênes

AD/ep

p.j. (11)

[Accueil](#) [Nos formations](#) [Fiche](#)

## Fiche

### 206-207-15 - Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre

Durée du cours	40 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	4 h
Nombre de places	6
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>À la demande</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances pratiques et juridiques lors de la manipulation du cinémomètre Doppler dans le cadre jurisprudentiel reconnu.

#### Préalable(s)

Aucun

#### Exigence(s)

- Être agent de la paix.

#### Particularité(s)

L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours devra être requalifié aux 5 ans.

#### Contenu

*Infractions relatives à la vitesse et application de la Loi — Principes de base du cinémomètre Doppler — Considérations juridiques et opérationnelles — Sécurité — Témoignage à la cour — Présentation des appareils — Exercices supervisés — Directives de l'École nationale de police du Québec et des services policiers — Tribunal-école*

#### Tarif par étudiant 2023-2024

Ce cours est généralement offert par un moniteur dûment formé par l'École nationale de police du Québec. Cette formation s'effectue en hors campus, au sein même des corps de police québécois.

L'École peut néanmoins offrir ce cours à un corps de police qui en fait la demande. Les deux parties conviendront alors d'un tarif en fonction du lieu de prestation et du nombre d'étudiants inscrits.

#### Information complémentaire

##### La réussite de ce cours est requise pour s'inscrire à :

- Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre - Requalification* [206-301-15]
- Cinémomètre laser - Notions spécifiques* [206-303-06]
- Cinémomètre Doppler stationnaire - Requalification* [206-305-15]
- Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre - Mise à niveau et requalification* [206-308-17]
- Cinémomètre Doppler - L'instructeur* [206-703-20]

#### Domaine(s)

- Patrouille-gendarmerie

#### Dernière mise à jour



© Gouvernement du Québec, 2023

[Accueil](#) [Nos formations](#) [Fiche](#)

## Fiche

### 206-208-15 - Cinémomètre Doppler stationnaire

Durée du cours	40 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	4 h
Nombre de places	6
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>À la demande</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances pratiques et juridiques lors de la manipulation du cinémomètre Doppler dans le cadre jurisprudentiel reconnu.

#### Préalable(s)

Aucun

#### Exigence(s)

Être agent de la paix.

#### Particularité(s)

L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours devra être requalifié aux 5 ans.

L'étudiant ayant suivi cette formation n'est pas apte à utiliser un appareil de type Doppler pouvant opérer dans le mode mobile rencontre.

#### Contenu

*Infractions relatives à la vitesse et application de la Loi — Principes de base du cinémomètre Doppler — Considérations juridiques et opérationnelles — Sécurité — Témoignage à la cour — Présentation des appareils — Exercices supervisés — Directives de l'École nationale de police du Québec et des services policiers — Tribunal-école*

#### Tarif par étudiant 2023-2024

Ce cours est généralement offert par un moniteur dûment formé par l'École nationale de police du Québec. Cette formation s'effectue en hors campus, au sein même des corps de police québécois.

L'École peut néanmoins offrir ce cours à un corps de police qui en fait la demande. Les deux parties conviendront alors d'un tarif en fonction du lieu de prestation et du nombre d'étudiants inscrits.

#### Information complémentaire

##### La réussite de ce cours est requise pour s'inscrire à :

- Cinémomètre laser - Notions spécifiques [206-303-06]
- Cinémomètre Doppler stationnaire - Requalification [206-305-15]
- Cinémomètre Doppler stationnaire - Mise à niveau et requalification [206-306-15]
- Cinémomètre Doppler mobile rencontre -Notions spécifiques [206-309-22]

#### Domaine(s)

- Patrouille-gendarmerie

**Dernière mise à jour**  
14 juillet 2023



© Gouvernement du Québec, 2023

[Accueil](#) [Nos formations](#) [Fiche](#)

## Fiche

### 206-309-22 - Cinémomètre Doppler mobile rencontre – Notions spécifiques

Durée du cours	16 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	2 h
Nombre de places	4
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>À la demande</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant de réviser ses connaissances et ses attitudes professionnelles lors de l'utilisation du cinémomètre Doppler en fonction des spécifications particulières liées à son fonctionnement dans le cadre jurisprudentiel reconnu. Obtenir la compétence nécessaire pour se servir du cinémomètre Doppler en mode mobile rencontre.

#### Préalable(s)

- *Cinémomètre Doppler stationnaire* [206-208-15] ou *Cinémomètre Doppler stationnaire – Requalification* [206-305-15]

#### Exigence(s)

- Être agent de la paix d'une organisation reconnue et autorisée.
- Avoir tenu à jour ses connaissances en ce qui concerne l'utilisation du cinémomètre Doppler.
- Un opérateur dont la qualification expire le 31 décembre de la cinquième année de la période de validité de sa qualification peut être requalifié par un formateur du réseau dans un délai de six mois, soit jusqu'au 30 juin de l'année suivante. Dès l'expiration de sa qualification, un opérateur ne peut utiliser le cinémomètre Doppler tant qu'il n'a pas été requalifié. S'il n'a pas été requalifié au terme de ce délai de six mois (soit au 30 juin), l'opérateur a six mois (du 1er juillet au 31 décembre) pour suivre la formation de deux jours Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre – Mise à niveau et requalification [206-308-17] donnée par un formateur du réseau.

#### Particularité(s)

- La réussite de ce cours assure à l'opérateur une qualification pour une période de cinq ans.
- La requalification est conditionnelle à la réussite d'un test diagnostique à effectuer dès le début du cours ainsi qu'à l'atteinte de tous les indicateurs minimaux énoncés sur la grille d'évaluation certificative. L'étudiant qui aura échoué au test diagnostique (la note de passage est de 60 %) ne sera pas autorisé à poursuivre le processus de requalification, mais aura droit à une reprise 30 jours après l'échec au test. Durant cette période, sa qualification est suspendue et il ne peut donc pas utiliser un cinémomètre Doppler. S'il y a échec lors de la reprise du test diagnostique ou de l'épreuve certificative, l'étudiant devra reprendre le cours Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre [206-207-15] en entier.
- L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours devra être requalifié tous les cinq ans.

#### Contenu

Vérification des différentes composantes de l'appareil avant et après l'opération - Identification d'une aire d'opération - Utilisation du cinémomètre Doppler - Rédaction du constat et des formulaires – Manipulation adéquate de l'appareil - Maîtrise des principes de base

#### Tarif par étudiant 2023-2024

Ce cours est généralement offert par un moniteur dûment formé par l'École nationale de police du Québec. Cette formation s'effectue en hors campus, au sein même des corps de police québécois.

L'École peut néanmoins offrir ce cours à un corps de police qui en fait la demande. Les deux parties conviendront alors d'un tarif en fonction du lieu de prestation et du nombre d'étudiants inscrits.

#### Information complémentaire

**La réussite de ce cours est requise pour s'inscrire à :**

- *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre – Requalification* (206-301-15)
- *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre – Mise à niveau et requalification* (206-308-17)
- *Cinémomètre Doppler – L'instructeur* [206-703-20]

**Domaine(s)**

- Patrouille-gendarmerie

**Dernière mise à jour**

08 décembre 2023



© Gouvernement du Québec, 2023

[Accueil](#) [Nos formations](#) [Fiche](#)

## Fiche

### 206-301-15 - Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre - Requalification

Durée du cours	8 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	2 h
Nombre de places	3
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>À la demande</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant de réviser ses connaissances et ses attitudes professionnelles lors de l'utilisation du cinémomètre Doppler en fonction des spécifications particulières liées à son fonctionnement dans le cadre jurisprudentiel reconnu.

#### Préalable(s)

*Cinémomètre Doppler* [206-201-06] ou *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre* [206-207-15] ou *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre - Notions spécifiques* [206-309-22].

#### Exigence(s)

- Être agent de la paix.
- Avoir tenu à jour ses connaissances en ce qui concerne l'utilisation du cinémomètre Doppler.
- La requalification est conditionnelle à la réussite d'un test diagnostic à effectuer dès le début du cours ainsi qu'à l'atteinte de tous les indicateurs minimaux énoncés sur la grille d'évaluation certificative. L'étudiant qui aura échoué au test diagnostic (note de passage : 60 %) ne sera pas autorisé à poursuivre le processus de requalification, mais aura droit à une reprise 30 jours après l'échec du test. Durant cette période, sa qualification est suspendue et il ne peut donc pas utiliser un cinémomètre Doppler. S'il y a échec lors de la reprise du test diagnostic ou de l'épreuve certificative, l'étudiant devra reprendre le cours *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre* [206-207-15] en entier.
- Un étudiant dont la qualification est expirée le 31 décembre de la 5e année de sa formation peut être requalifié par un formateur de son organisation durant une période de six (6) mois, soit jusqu'au 30 juin de l'année suivante. Cependant, durant ce délai de six (6) mois, un opérateur ne pourra utiliser le cinémomètre Doppler tant qu'il n'aura pas été requalifié. Passé le délai de six (6) mois sans être requalifié, un opérateur devra suivre la formation de deux (2) jours *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre - Mise à niveau et requalification* [206-308-17] donnée par un formateur de son organisation pour une période d'au plus 6 mois, soit le 31 décembre de la 6e année de sa qualification.

#### Particularité(s)

L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours devra être requalifié aux 5 ans.

#### Contenu

*Vérification des différentes composantes de l'appareil avant et après l'opération — Identification d'une aire d'opération — Utilisation du cinémomètre Doppler — Rédaction du constat et des formulaires — Manipulation adéquate de l'appareil — Maîtrise des principes de base*

#### Tarif par étudiant 2023-2024

Ce cours est généralement offert par un formateur dûment formé par l'École nationale de police du Québec. Cette formation s'effectue en hors campus, au sein même des services de police québécois.

L'École peut néanmoins offrir ce cours à un corps de police qui en fait la demande. Les deux parties conviendront alors d'un tarif en fonction du lieu de prestation et du nombre d'étudiants inscrits.

#### Information complémentaire

**La réussite de ce cours est requise pour s'inscrire à :**

- *Cinémomètre laser - Notions spécifiques* [206-303-06]
- *Cinémomètre laser - L'instructeur* [206-701-20]
- *Cinémomètre Doppler - L'instructeur* [206-703-20]

**Domaine(s)**

- Patrouille-gendarmerie

**Dernière mise à jour**

07 décembre 2023



© Gouvernement du Québec, 2024

[Accueil](#) [Nos formations](#) [Fiche](#)

## Fiche

### 206-306-15 - Cinémomètre Doppler stationnaire - Mise à niveau et requalification

Durée du cours	16 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	2 h
Nombre de places	4
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>À la demande</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant sous la supervision d'un instructeur reconnu de l'ENPQ de réviser ses connaissances et ses attitudes professionnelles lors de l'utilisation du cinémomètre Doppler en fonction des spécifications particulières liées à son fonctionnement dans le cadre jurisprudentiel reconnu.

#### Préalable(s)

*Cinémomètre Doppler* [206-201-06] ou *Cinémomètre Doppler stationnaire* [206-208-15].

#### Exigence(s)

- Être agent de la paix.
- Avoir tenu à jour ses connaissances en ce qui concerne l'utilisation du cinémomètre Doppler.
- Réussir un "Test diagnostique" à l'arrivée au cours avec une note de passage de 60 %. En cas d'échec à ce test, le candidat ne pourra poursuivre la formation et devra reprendre le cours *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre* [206-207-15] ou le *Cinémomètre Doppler stationnaire* [206-208-15].

#### Particularité(s)

L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours devra être requalifié aux 5 ans.

L'étudiant qui suit cette formation ne sera plus apte à utiliser un appareil de type Doppler pouvant opérer dans le mode mobile rencontre.

Un opérateur qui n'a pas été en mesure d'être requalifié avant le 30 juin suivant l'expiration de sa qualification du 31 décembre de l'année précédente devra obligatoirement être requalifié par un instructeur.

Cette requalification pourra avoir lieu jusqu'à une concurrence de 6 mois. Après ce délai, l'opérateur devra reprendre la formation *Cinémomètre Doppler stationnaire* [206-208-15].

Durant l'expiration de sa qualification, l'opérateur ne pourra utiliser le cinémomètre Doppler tant qu'il n'aura pas été requalifié.

#### Contenu

*Vérification des différentes composantes de l'appareil avant et après l'opération — Identification d'une aire d'opération — Utilisation du cinémomètre Doppler — Rédaction du constat et des formulaires — Manipulation adéquate de l'appareil — Maîtrise des principes de base*

#### Tarif par étudiant 2023-2024

Ce cours est généralement offert par un moniteur dûment formé par l'École nationale de police du Québec. Cette formation s'effectue en hors campus, au sein même des corps de police québécois.

L'École peut néanmoins offrir ce cours à un corps de police qui en fait la demande. Les deux parties conviendront alors d'un tarif en fonction du lieu de prestation et du nombre d'étudiants inscrits.

**Information complémentaire****La réussite de ce cours est requise pour s'inscrire à :**

- Cinémomètre laser - L'instructeur [206-701-20]
- Cinémomètre Doppler - L'instructeur [206-703-20]

**Domaine(s)**

- Patrouille-gendarmerie

**Dernière mise à jour**

05 décembre 2023



© Gouvernement du Québec, 2024

[Accueil](#) [Nos formations](#) [Fiche](#)

## Fiche

### 206-308-17 - Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre - Mise à niveau et requalification

Durée du cours	16 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	2 h
Nombre de places	4
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>À la demande</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant sous la supervision d'un instructeur reconnu de l'ENPQ de réviser ses connaissances et ses attitudes professionnelles lors de l'utilisation du cinémomètre Doppler en fonction des spécifications particulières liées à son fonctionnement dans le cadre jurisprudentiel reconnu.

#### Préalable(s)

- *Cinémomètre Doppler* [206-201-06] ou *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre* [206-207-15] ou *Cinémomètre Doppler mobile rencontre - notions spécifiques* [206-309-22]

#### Exigence(s)

- Être agent de la paix.
- Avoir tenu à jour ses connaissances en ce qui concerne l'utilisation du cinémomètre Doppler.
- Réussir un "Test diagnostique" à l'arrivée au cours. Note de passage de 60 %. En cas d'échec à ce test, le candidat ne pourra poursuivre la formation et devra reprendre le cours *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre* [206-207-15] ou le *Cinémomètre Doppler stationnaire* [206-208-15].

#### Particularité(s)

L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours devra être requalifié aux 5 ans.

Un opérateur qui n'a pas été en mesure d'être requalifié avant le 30 juin suivant l'expiration de sa qualification du 31 décembre de l'année précédente devra obligatoirement être requalifié par un formateur de son organisation Cette requalification pourra avoir lieu jusqu'à une concurrence de 6 mois. Après ce délai, l'opérateur devra reprendre la formation *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre* [206-207-15].

Durant l'expiration de sa qualification, l'opérateur ne pourra utiliser le cinémomètre Doppler tant qu'il n'aura pas été requalifié.

#### Contenu

Vérification des différentes composantes de l'appareil avant et après l'opération — Identification d'une aire d'opération — Utilisation du cinémomètre Doppler — Rédaction du constat et des formulaires — Manipulation adéquate de l'appareil — Maîtrise des principes de base

#### Tarif par étudiant 2023-2024

Ce cours est généralement offert par un moniteur dûment formé par l'École nationale de police du Québec. Cette formation s'effectue en hors campus, au sein même des corps de police québécois.

L'École peut néanmoins offrir ce cours à un corps de police qui en fait la demande. Les deux parties conviendront alors d'un tarif en fonction du lieu de prestation et du nombre d'étudiants inscrits.

#### Information complémentaire

##### La réussite de ce cours est requise pour s'inscrire à :

- *Cinémomètre laser - L'instructeur* [206-701-20]

- *Cinémomètre Doppler - L'instructeur* [206-703-20]

**Domaine(s)**

- Patrouille-gendarmerie

**Dernière mise à jour**

08 décembre 2023



© Gouvernement du Québec, 2024

# Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre



*Plan  
de cours*

**206-207**



**Cinémomètre Doppler  
stationnaire et mobile rencontre**

*Plan de cours*

**206-207**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2015

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre* s'adresse aux policiers en perfectionnement professionnel. Il vise essentiellement l'acquisition de connaissances théoriques et d'habiletés spécifiques qui leur permettront d'utiliser adéquatement un cinémomètre de type Doppler selon le protocole établi.

Lors de ce cours, un accent particulier sera mis sur l'adoption et le développement de valeurs spécifiques qui guideront le futur opérateur dans son utilisation de l'appareil.

Dans cette optique, ce cours vient compléter la formation du policier en matière de sécurité routière en permettant l'adoption et le développement d'attitudes conséquentes à ses futures fonctions.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Être policier ou agent de la paix.

### ■ PERSONNE-RESSOURCE

- Formateur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les policiers-patrouilleurs d'organisations policières reconnues
- Les agents de la paix d'organisations reconnues et autorisées

### ■ DURÉE

5 jours (40 h)

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Maximum six (sur les lieux de l'organisation)

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exécuter une opération de contrôle de vitesse en utilisant le cinémomètre Doppler selon le protocole établi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide d'un cinémomètre Doppler.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide d'un cahier-questionnaire.</li> <li>▪ À l'aide de présentations électroniques.</li> <li>▪ Dans le contexte d'exercices pratiques sur le terrain avec rétroactions.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule de patrouille.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Vérifier les différentes composantes de l'appareil et leur bon fonctionnement avant l'opération.	1.1 Installation appropriée du matériel et des composantes de l'appareil 1.2 Exécution adéquate des tests de vérification
<b>2.</b> Identifier correctement une aire d'opération.	2.1 Identification adéquate de l'aire d'opération 2.2 Identification adéquate de la zone d'opération 2.3 Identification adéquate de la zone d'interception 2.4 Identification adéquate de la zone d'interpellation ou d'enquête 2.5 Utilisation appropriée du véhicule de patrouille lors de l'opération
<b>3.</b> Utiliser un cinémomètre Doppler.	3.1 Réalisation conforme de l'historique de détection
<b>4.</b> Vérifier les différentes composantes de l'appareil et leur bon fonctionnement après l'opération.	4.1 Exécution adéquate des tests de vérification 4.2 Rangement minutieux de l'appareil et de ses composantes
<b>5.</b> Rédiger les formulaires appropriés.	5.1 Rédaction adéquate du constat d'infraction et des formulaires
<b>6.</b> Témoigner à la cour.	6.1 Préparation adéquate de son témoignage 6.2 Présentation adéquate de la preuve au tribunal

### Et pour toute la compétence

- Manipulation adéquate de l'appareil lors de l'émission du faisceau
- Maîtrise adéquate des principes de base de l'utilisation de l'appareil
- Respect des heures de formation pratiques et théoriques prévues à ce cours en raison de l'arrêt D'Astous

## **Contenu de la formation**

### **Vérifier les différentes composantes de l'appareil et leur bon fonctionnement**

- Manipuler la valise de transport
- Identifier les composantes
- Expliquer le fonctionnement de chaque composante
- Vérifier l'état des composantes
- Monter l'appareil et mettre sous tension
- Exécuter les tests de vérification

### **Identifier correctement une aire d'opération**

- Établir les zones de l'aire d'opération
- Respecter l'aspect sécuritaire de l'aire d'opération
- Identifier la zone d'opération
- Établir la portée opérationnelle
- Calculer la portée
- Identifier la zone d'enquête
- Utiliser le véhicule de patrouille lors de l'opération
- Identifier les phénomènes interférents
- Respecter l'effet angulaire

### **Utiliser un cinémomètre Doppler**

- Appliquer l'historique de détection
- Manipuler l'appareil de façon sécuritaire

### **Rédiger les formulaires appropriés**

- Remplir le constat d'infraction
- Remplir le rapport d'infraction abrégé
- Rédiger le complément de rapport d'infraction

### **Témoigner à la cour**

- Préparer son témoignage
- Démontrer les compétences de l'opérateur
- Identifier l'endroit et le type d'opération
- Démontrer que les tests ont été réalisés avant et après l'opération
- Démontrer que l'historique de détection a été réalisé
- Démontrer que l'identification du conducteur est positive
- Vulgariser les principes de base du fonctionnement de l'appareil
- Interpréter les messages de diagnostic

### **Autres contenus**

- L'interception à pied sur la chaussée
- Les gestes et signaux

## Démarche didactique

L'expérience concrète de l'utilisation du cinémomètre Doppler, la réflexion sur ses propres performances comme futur opérateur de cinémomètre, la manipulation répétée et le coaching par les formateurs sont au cœur des stratégies de formation utilisées dans ce cours.

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des opérateurs qualifiés en cinémométrie qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation. L'enseignement concernant le fonctionnement du cinémomètre Doppler se réalise en classe et sur le terrain; les futurs opérateurs sont donc amenés à réaliser les tâches habituelles reliées au cinémomètre. Ainsi, sous la supervision du formateur, ils doivent identifier une aire d'opération, vérifier et manipuler leur appareil selon le protocole établi tout en respectant les étapes de l'historique de détection. De plus, ils doivent rédiger un constat et les rapports complémentaires qui s'y rattachent.

C'est donc en utilisant concrètement le cinémomètre et en rédigeant adéquatement le constat d'infraction et son complément que les étudiants sont amenés à développer leurs connaissances et les habiletés requises pour exercer leur rôle d'opérateur de cinémomètre dans leur milieu de travail.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir. Les rétroactions sont également des moments privilégiés pour amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* tant personnalisés que collectifs transmis à la suite de ses observations.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétences visées, déroulement, évaluation, documentation, etc.).</li> </ul>	30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>DIAGNOSTIC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les conséquences de la vitesse excessive sur les routes.</li> <li>▪ Exprimer ses interrogations et attentes quant à la formation en cinémométrie Doppler.</li> </ul>	30 min	s. o.
<b>3</b>	<b>RÔLE DE LA VITESSE ET PRINCIPES DE BASE DE L'APPAREIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquérir les notions théoriques relatives au fonctionnement d'un cinémomètre.</li> </ul>	4 h 45 min	Tous
<b>4</b>	<b>PRÉPARATION ET UTILISATION DE L'APPAREIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec l'appareil et ses composantes.</li> <li>▪ Expliquer la fonction des composantes.</li> <li>▪ Procéder au montage et à la mise sous tension.</li> <li>▪ Procéder à la mise hors tension et au démontage.</li> </ul>	1 h 15 min	1, 4
<b>5</b>	<b>VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les considérations juridiques.</li> <li>▪ S'initier aux deux modes opérationnels.</li> <li>▪ Procéder aux vérifications internes et externes avant et après l'opération. <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ En mode stationnaire</li> <li>⇨ En mode mobile rencontre</li> </ul> </li> </ul>	3 h 15 min	1, 4
<b>6</b>	<b>IDENTIFICATION ADÉQUATE D'UNE AIRE D'OPÉRATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les critères pour le choix du site.</li> <li>▪ Définir les termes (couloir, corridor).</li> <li>▪ Identifier les différentes zones.</li> <li>▪ Identifier les distances relatives à chaque zone.</li> <li>▪ Établir les portées (détection et opérationnelle).</li> <li>▪ Expliquer le calcul de la mesure des portées.</li> <li>▪ Définir les critères régissant la position du véhicule sur le site.</li> </ul>	1 h 30 min	2
<b>7</b>	<b>HISTORIQUE DE DÉTECTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présenter le processus décisionnel relatif à l'historique de détection.</li> <li>▪ Développer les mécanismes afin de comprendre, expliquer et exécuter le processus décisionnel.</li> </ul>	1 h 45 min	3
<b>8</b>	<b>INTERCEPTION À PIED SUR LA CHAUSSÉE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquérir les notions de sécurité relatives à l'interception à pied.</li> <li>▪ Acquérir les notions théoriques pour délimiter un couloir et un corridor de sécurité.</li> <li>▪ S'initier aux méthodes applicables à diverses situations.</li> <li>▪ Se familiariser avec les considérations opérationnelles (équipement, gestes et signaux).</li> </ul>	2 h	s. o.

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	<b>RÉDACTION DES RAPPORTS ET DES FORMULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et inscrire les éléments essentiels du constat d'infraction.</li> <li>▪ Colliger les éléments de preuve complémentaires sur le rapport d'infraction abrégé.</li> </ul>	30 min	5
10	<b>EXERCICES PRATIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparer l'opération.</li> <li>▪ Exécuter l'opération.</li> <li>▪ Finaliser l'opération.</li> </ul>	12 h	1, 2, 3, 4, 5
11	<b>TRIBUNAL-ÉCOLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les éléments d'un témoignage.</li> <li>▪ Préparer un témoignage.</li> <li>▪ Adopter le code d'éthique professionnel.</li> </ul>	2 h	6
12	<b>RÉVISION – CAHIER-QUESTIONNAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les notions théoriques.</li> </ul> Note : La rédaction de ce cahier-questionnaire est une composante essentielle de la formation (voir la section ÉVALUATION).	1 h 30 min	1, 3, 4
13	<b>BILAN DE LA FORMATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire le point sur les apprentissages réalisés durant le cours.</li> <li>▪ Prendre note des observations faites par le formateur lors de l'épreuve certificative.</li> <li>▪ Répondre aux interrogations du diagnostic.</li> </ul>	20 min	s. o.
14	<b>ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la qualité de l'enseignement.</li> </ul>	10 min	s. o.
	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction du constat d'infraction et du rapport d'infraction abrégé.</li> <li>▪ Exécution d'une opération de contrôle de vitesse en utilisant le cinémomètre Doppler selon le protocole établi.</li> </ul>	8 h	1, 2, 3, 4, 5

## Évaluation

Au terme de ce cours et à l'occasion d'une épreuve pratique, chaque étudiant devra faire la démonstration de sa compétence à utiliser adéquatement un cinémomètre de type Doppler en modes *stationnaire* et *mobile rencontre*.

L'épreuve certificative de ce cours exige de chaque étudiant qu'il agisse concrètement comme opérateur de cinémomètre en s'acquittant des différentes tâches qui lui incombent en vertu de cette fonction. Il devra ainsi posséder une connaissance adéquate des différentes composantes de l'appareil, procéder au montage du cinémomètre, réaliser les tests d'exactitude sur l'appareil, élaborer une aire d'opération et effectuer des historiques de détection avec processus décisionnel. Il devra également rédiger les formulaires appropriés. De plus, tout au long de l'épreuve, l'étudiant devra répondre à plusieurs questions en rapport direct avec les tâches concernées.

La réussite de ce cours est conditionnelle à la rédaction complète du cahier-questionnaire ainsi qu'à l'atteinte de tous les indicateurs minimaux énoncés sur les grilles d'évaluation certificative. L'étudiant dont le cahier-questionnaire n'aura pas été complété ne pourra poursuivre la formation et se verra attribuer la mention AB (*Abandon*). De plus, l'étudiant ayant échoué à l'un ou l'autre des indicateurs minimaux, pour l'un ou l'autre des critères d'évaluation qu'ils décrivent, sera considéré en échec et devra reprendre le cours *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre* en entier.

L'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes délivré par l'École nationale de police du Québec avec l'une ou l'autre des deux cotes suivantes : « S » pour SUCCÈS ou « E » pour ÉCHEC. L'étudiant qui aura la cote « S » recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.





# Cinémomètre Doppler stationnaire



*Plan  
de cours*

**206-208**



**Cinémomètre Doppler  
stationnaire**

*Plan de cours*

**206-208**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2015

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Cinémomètre Doppler stationnaire* [SER-1059] s'adresse aux policiers en perfectionnement professionnel. Il vise essentiellement l'acquisition de connaissances théoriques et d'habiletés spécifiques qui leur permettront d'utiliser adéquatement un cinémomètre de type Doppler selon le protocole établi.

Lors de ce cours, un accent particulier sera mis sur l'adoption et le développement de valeurs spécifiques qui guideront le futur opérateur dans son utilisation de l'appareil.

Dans cette optique, ce cours vient compléter la formation du policier en matière de sécurité routière en permettant l'adoption et le développement d'attitudes conséquentes à ses futures fonctions.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Être policier ou agent de la paix.

### ■ PERSONNE-RESSOURCE

- Formateur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les policiers-patrouilleurs d'organisations policières reconnues
- Les agents de la paix d'organisations reconnues et autorisées

### ■ DURÉE

5 jours (40 h)

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Maximum six (sur les lieux de l'organisation)

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exécuter une opération de contrôle de vitesse en utilisant le cinémomètre Doppler selon le protocole établi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide d'un cinémomètre Doppler.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide d'un cahier-questionnaire.</li> <li>▪ À l'aide de présentations électroniques.</li> <li>▪ Dans le contexte d'exercices pratiques sur le terrain avec rétroactions.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule de patrouille.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Vérifier les différentes composantes de l'appareil et leur bon fonctionnement avant l'opération.	1.1 Installation appropriée du matériel et des composantes de l'appareil 1.2 Exécution adéquate des tests de vérification
<b>2.</b> Identifier correctement une aire d'opération.	2.1 Identification adéquate de l'aire d'opération 2.2 Identification adéquate de la zone d'opération 2.3 Identification adéquate de la zone d'interception 2.4 Identification adéquate de la zone d'interpellation ou d'enquête 2.5 Utilisation appropriée du véhicule de patrouille lors de l'opération
<b>3.</b> Utiliser un cinémomètre Doppler.	3.1 Réalisation conforme de l'historique de détection
<b>4.</b> Vérifier les différentes composantes de l'appareil et leur bon fonctionnement après l'opération.	4.1 Exécution adéquate des tests de vérification 4.2 Rangement minutieux de l'appareil et de ses composantes
<b>5.</b> Rédiger les formulaires appropriés.	5.1 Rédaction adéquate du constat d'infraction et des formulaires
<b>6.</b> Témoigner à la cour.	6.1 Préparation adéquate de son témoignage 6.2 Présentation adéquate de la preuve au tribunal

### Et pour toute la compétence

- Manipulation adéquate de l'appareil lors de l'émission du faisceau
- Maîtrise adéquate des principes de base de l'utilisation de l'appareil
- Respect des heures de formation pratiques et théoriques prévues à ce cours en raison de l'arrêt D'Astous

## **Contenu de la formation**

### **Vérifier les différentes composantes de l'appareil et leur bon fonctionnement**

- Manipuler la valise de transport
- Identifier les composantes
- Expliquer le fonctionnement de chaque composante
- Vérifier l'état des composantes
- Monter l'appareil et mettre sous tension
- Exécuter les tests de vérification

### **Identifier correctement une aire d'opération**

- Établir les zones de l'aire d'opération
- Respecter l'aspect sécuritaire de l'aire d'opération
- Identifier la zone d'opération
- Établir la portée opérationnelle
- Calculer la portée
- Identifier la zone d'enquête
- Utiliser le véhicule de patrouille lors de l'opération
- Identifier les phénomènes interférents
- Respecter l'effet angulaire

### **Utiliser un cinémomètre Doppler**

- Appliquer l'historique de détection
- Manipuler l'appareil de façon sécuritaire

### **Rédiger les formulaires appropriés**

- Remplir le constat d'infraction
- Remplir le rapport d'infraction abrégé
- Rédiger le complément de rapport d'infraction

### **Témoigner à la cour**

- Préparer son témoignage
- Démontrer les compétences de l'opérateur
- Identifier l'endroit et le type d'opération
- Démontrer que les tests ont été réalisés avant et après l'opération
- Démontrer que l'historique de détection a été réalisé
- Démontrer que l'identification du conducteur est positive
- Vulgariser les principes de base du fonctionnement de l'appareil
- Interpréter les messages de diagnostic

### **Autres contenus**

- L'interception à pied sur la chaussée
- Les gestes et signaux

## Démarche didactique

L'expérience concrète de l'utilisation du cinémomètre Doppler, la réflexion sur ses propres performances comme futur opérateur de cinémomètre, la manipulation répétée et le coaching par les formateurs sont au cœur des stratégies de formation utilisées dans ce cours.

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des opérateurs qualifiés en cinémométrie qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation. L'enseignement concernant le fonctionnement du cinémomètre Doppler se réalise en classe et sur le terrain; les futurs opérateurs sont donc amenés à réaliser les tâches habituelles reliées au cinémomètre. Ainsi, sous la supervision du formateur, ils doivent identifier une aire d'opération, vérifier et manipuler leur appareil selon le protocole établi tout en respectant les étapes de l'historique de détection. De plus, ils doivent rédiger un constat et les rapports complémentaires qui s'y rattachent.

C'est donc en utilisant concrètement le cinémomètre et en rédigeant adéquatement le constat d'infraction et son complément que les étudiants sont amenés à développer leurs connaissances et les habiletés requises pour exercer leur rôle d'opérateur de cinémomètre dans leur milieu de travail.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir. Les rétroactions sont également des moments privilégiés pour amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* tant personnalisés que collectifs transmis à la suite de ses observations.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétences visées, déroulement, évaluation, documentation, etc.).</li> </ul>	30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>DIAGNOSTIC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les conséquences de la vitesse excessive sur les routes.</li> <li>▪ Exprimer ses interrogations et attentes quant à la formation en cinémométrie Doppler.</li> </ul>	30 min	s. o.
<b>3</b>	<b>RÔLE DE LA VITESSE ET PRINCIPES DE BASE DE L'APPAREIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquérir les notions théoriques relatives au fonctionnement d'un cinémomètre.</li> </ul>	4 h 45 min	Tous
<b>4</b>	<b>PRÉPARATION ET UTILISATION DE L'APPAREIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec l'appareil et ses composantes.</li> <li>▪ Expliquer la fonction des composantes.</li> <li>▪ Procéder au montage et à la mise sous tension.</li> <li>▪ Procéder à la mise hors tension et au démontage.</li> </ul>	1 h 15 min	1, 4
<b>5</b>	<b>VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les considérations juridiques.</li> <li>▪ S'initier aux deux modes opérationnels.</li> <li>▪ Procéder aux vérifications internes et externes avant et après l'opération.               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ En mode stationnaire</li> </ul> </li> </ul>	3 h 15 min	1, 4
<b>6</b>	<b>IDENTIFICATION ADÉQUATE D'UNE AIRE D'OPÉRATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les critères pour le choix du site.</li> <li>▪ Définir les termes (couloir, corridor).</li> <li>▪ Identifier les différentes zones.</li> <li>▪ Identifier les distances relatives à chaque zone.</li> <li>▪ Établir les portées (détection et opérationnelle).</li> <li>▪ Expliquer le calcul de la mesure des portées.</li> <li>▪ Définir les critères régissant la position du véhicule sur le site.</li> </ul>	1 h 30 min	2
<b>7</b>	<b>HISTORIQUE DE DÉTECTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présenter le processus décisionnel relatif à l'historique de détection.</li> <li>▪ Développer les mécanismes afin de comprendre, expliquer et exécuter le processus décisionnel.</li> </ul>	1 h 45 min	3
<b>8</b>	<b>INTERCEPTION À PIED SUR LA CHAUSSEE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquérir les notions de sécurité relatives à l'interception à pied.</li> <li>▪ Acquérir les notions théoriques pour délimiter un couloir et un corridor de sécurité.</li> <li>▪ S'initier aux méthodes applicables à diverses situations.</li> <li>▪ Se familiariser avec les considérations opérationnelles (équipement, gestes et signaux).</li> </ul>	2 h	s. o.

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>9</b>	<b>RÉDACTION DES RAPPORTS ET DES FORMULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et inscrire les éléments essentiels du constat d'infraction.</li> <li>▪ Colliger les éléments de preuve complémentaires sur le rapport d'infraction abrégé.</li> </ul>	30 min	5
<b>10</b>	<b>EXERCICES PRATIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparer l'opération.</li> <li>▪ Exécuter l'opération.</li> <li>▪ Finaliser l'opération.</li> </ul>	12 h	1, 2, 3, 4, 5
<b>11</b>	<b>TRIBUNAL-ÉCOLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les éléments d'un témoignage.</li> <li>▪ Préparer un témoignage.</li> <li>▪ Adopter le code d'éthique professionnel.</li> </ul>	2 h	6
<b>12</b>	<b>RÉVISION – CAHIER-QUESTIONNAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les notions théoriques.</li> </ul> NOTE : La rédaction de ce cahier-questionnaire est une composante essentielle de la formation (voir la section ÉVALUATION).	1 h 30 min	1, 3, 4
<b>13</b>	<b>BILAN DE LA FORMATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire le point sur les apprentissages réalisés durant le cours.</li> <li>▪ Prendre note des observations faites par le formateur lors de l'épreuve certificative.</li> <li>▪ Répondre aux interrogations du diagnostic.</li> </ul>	20 min	s. o.
<b>14</b>	<b>ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la qualité de l'enseignement.</li> </ul>	10 min	s. o.
	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction du constat d'infraction et du rapport d'infraction abrégé.</li> <li>▪ Exécution d'une opération de contrôle de vitesse en utilisant le cinémomètre Doppler en mode stationnaire.</li> </ul>	8 h	1, 2, 3, 4, 5

## Évaluation

Au terme de ce cours et à l'occasion d'une épreuve pratique, chaque étudiant devra faire la démonstration de sa compétence à utiliser adéquatement un cinémomètre de type Doppler en mode *stationnaire*.

L'épreuve certificative de ce cours exige de chaque étudiant qu'il agisse concrètement comme opérateur de cinémomètre en s'acquittant des différentes tâches qui lui incombent en vertu de cette fonction. Il devra ainsi posséder une connaissance adéquate des différentes composantes de l'appareil, procéder au montage du cinémomètre, réaliser les tests d'exactitude sur l'appareil, élaborer une aire d'opération et effectuer des historiques de détection avec processus décisionnel. Il devra également rédiger les formulaires appropriés. De plus, tout au long de l'épreuve, l'étudiant devra répondre à plusieurs questions en rapport direct avec les tâches concernées.

La réussite de ce cours est conditionnelle à la rédaction complète du cahier-questionnaire ainsi qu'à l'atteinte de tous les indicateurs minimaux énoncés sur les grilles d'évaluation certificative. L'étudiant dont le cahier-questionnaire n'aura pas été complété ne pourra poursuivre la formation et se verra attribuer la mention AB (*Abandon*). De plus, l'étudiant ayant échoué à l'un ou l'autre des indicateurs minimaux, pour l'un ou l'autre des critères d'évaluation qu'ils décrivent, sera considéré en échec et devra reprendre le cours *Cinémomètre Doppler stationnaire* [SER-1059] en entier.

L'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes délivré par l'École nationale de police du Québec avec l'une ou l'autre des deux cotes suivantes : « S » pour SUCCÈS ou « E » pour ÉCHEC. L'étudiant qui aura la cote « S » recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.





**Cinémomètre Doppler mobile  
rencontre – Notions spécifiques**

---



*Plan  
de cours*

**206-309**



**Cinémomètre Doppler mobile  
rencontre – Notions spécifiques**

*Plan de cours*

**206-309**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2022

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Cinémomètre Doppler mobile rencontre – Notions spécifiques* s'adresse aux opérateurs en cinémométrie Doppler formés par l'École nationale de police du Québec sur le volet stationnaire. Il vise à certifier que l'opérateur a maintenu, à un niveau satisfaisant, la compétence qui consiste à exécuter une opération de contrôle de vitesse en mode stationnaire, et ce, en utilisant le cinémomètre Doppler selon le protocole établi ainsi qu'à obtenir la compétence nécessaire pour opérer le cinémomètre Doppler en mode mobile rencontre.

L'objectif de cette formation est également d'amener l'opérateur à actualiser les connaissances et les habiletés dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de ses tâches dans ce domaine précis d'intervention.

Pour ce faire, un accent particulier sera mis sur la mise à jour des acquis relativement au travail de l'opérateur en cinémométrie Doppler en mode mobile rencontre.

La réussite de ce cours assure à l'opérateur une qualification pour une période de cinq ans.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir réussi le cours *Cinémomètre Doppler stationnaire*.

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec.

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les policiers-patrouilleurs d'organisations policières reconnues
- Les agents de la paix d'organisations reconnues et autorisées

### ■ DURÉE

2 jours (16 h)

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Maximum 4

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exécuter une opération de contrôle de vitesse en utilisant le cinémomètre Doppler selon le protocole établi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide d'un test diagnostique.</li> <li>▪ À l'aide d'une présentation électronique.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ Dans le contexte d'exercices pratiques sur le terrain avec rétroactions.</li> <li>▪ À l'aide d'un cinémomètre Doppler.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule de patrouille.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Vérifier les différentes composantes de l'appareil et leur bon fonctionnement avant l'opération.	1.1 Installation appropriée du matériel et des composantes de l'appareil 1.2 Exécution adéquate des tests de vérification
<b>2.</b> Identifier correctement une aire d'opération.	2.1 Identification adéquate de l'aire d'opération 2.2 Identification adéquate de la zone d'opération 2.3 Identification adéquate de la zone d'interception 2.4 Identification adéquate de la zone d'interpellation ou d'enquête 2.5 Utilisation appropriée du véhicule de patrouille lors de l'opération
<b>3.</b> Utiliser un cinémomètre Doppler.	3.1 Réalisation conforme de l'historique de détection
<b>4.</b> Vérifier les différentes composantes de l'appareil et leur bon fonctionnement après l'opération.	4.1 Exécution adéquate des tests de vérification 4.2 Rangement minutieux de l'appareil et de ses composantes
<b>5.</b> Rédiger les formulaires appropriés.	5.1 Rédaction adéquate du constat d'infraction et des formulaires

### Et pour toute la compétence

- Manipulation adéquate de l'appareil lors de l'émission du faisceau
- Maîtrise adéquate des principes de base de l'utilisation de l'appareil

## Contenu de la formation

### **Vérifier les différentes composantes de l'appareil et leur bon fonctionnement**

- Manipuler la valise de transport
- Identifier les composantes
- Expliquer le fonctionnement de chaque composante
- Vérifier l'état des composantes
- Monter l'appareil et le mettre sous tension
- Exécuter les tests de vérification

### **Identifier correctement une aire d'opération**

- Établir les zones de l'aire d'opération
- Respecter l'aspect sécuritaire de l'aire d'opération
- Identifier la zone d'opération
- Établir les portées de détection
- Calculer les portées
- Identifier la zone d'enquête
- Utiliser le véhicule de patrouille lors de l'opération
- Identifier les phénomènes interférents
- Respecter l'effet angulaire

### **Utiliser un cinémomètre Doppler**

- Appliquer l'historique de détection
- Manipuler l'appareil de façon sécuritaire

### **Rédiger les formulaires appropriés**

- Remplir le constat d'infraction
- Remplir le rapport d'infraction abrégé
- Rédiger le complément de rapport d'infraction

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ lorsqu'il s'agit de former un opérateur. Elle privilégie une approche dans laquelle le diagnostic constructif des forces et des points à améliorer de l'opérateur de la mise à jour de ses acquis ainsi que l'acquisition des compétences à opérer un appareil en mode mobile rencontre, occupent une place prépondérante. L'entraînement pratique et le coaching par le formateur sont donc au cœur des stratégies pédagogiques utilisées dans ce cours.

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des opérateurs qualifiés en cinémométrie qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation. Dans cette optique, ils sont amenés à démontrer et actualiser leurs acquis en prenant part à des exercices essentiellement pratiques et réalistes, sous la supervision étroite du formateur.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir. Les rétroactions sont également des moments privilégiés pour amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* tant personnalisés que collectifs transmis à la suite des exercices pratiques et de l'épreuve certificative.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).</li> </ul>	30 min	s. o.
2	<b>TEST DIAGNOSTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Démontrer sa connaissance des notions de base relatives à l'utilisation adéquate d'un cinémomètre Doppler stationnaire, et ce, lors d'un test écrit.</li> </ul> <p><b>NOTE :</b> La poursuite du processus de formation est conditionnelle à la réussite de ce test.</p>	30 min (+ 15 min de correction)	Tous
3	<b>PROTOCOLE D'UTILISATION DU CINÉMOMÈTRE DOPPLER ET AUTRES NOTIONS ESSENTIELLES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser le protocole d'utilisation du cinémomètre Doppler en fonction des critères établis.</li> <li>Réviser les éléments importants pour la rédaction d'un constat d'infraction et ses formulaires.</li> </ul>	2 h 30 min	Tous
4	<b>EXERCICES PRATIQUES SUR LE PROTOCOLE D'UTILISATION DU CINÉMOMÈTRE DOPPLER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire le point sur ses forces et ses points à améliorer en regard de sa capacité à exécuter une opération de contrôle de vitesse en utilisant le cinémomètre Doppler selon le protocole établi.</li> <li>Mettre à jour ses connaissances et ses habiletés.</li> </ul>	6 h	1, 2, 3, 4
	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Démontrer sa capacité à exécuter une opération de contrôle de vitesse en utilisant le cinémomètre Doppler selon le protocole établi et à rédiger un constat d'infraction et ses formulaires.</li> </ul>	4 h 45 min	Tous
5	<b>BILAN DE LA FORMATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la rétroaction de l'examen de formation.</li> <li>Prendre note des observations faites par le formateur lors de l'examen de formation.</li> </ul>	30 min	s. o.

## Évaluation

Au terme de ce cours, chaque étudiant devra faire la démonstration de sa compétence à utiliser adéquatement un cinémomètre de type Doppler *en mode stationnaire et mobile rencontre*, et ce, lors d'un examen pratique de qualification.

Cet examen exige de chaque étudiant qu'il agisse concrètement comme opérateur de cinémomètre en s'acquittant des différentes tâches qui lui incombent en vertu de cette fonction. Il devra ainsi posséder une connaissance adéquate des différentes composantes de l'appareil, procéder au montage du cinémomètre, réaliser les tests d'exactitude sur l'appareil, élaborer une aire d'opération, effectuer des historiques de détection avec processus décisionnel et rédiger un constat d'infraction et ses formulaires. De plus, tout au long de l'examen, l'étudiant devra répondre à plusieurs questions en rapport direct avec les tâches concernées.

L'étudiant a accès, sur Moodle, à une banque de questions afin de se préparer au cours *Cinémomètre Doppler mobile rencontre – Notions spécifiques*.

La qualification est conditionnelle à la réussite d'un test diagnostique à effectuer dès le début du cours ainsi qu'à l'atteinte de tous les indicateurs minimaux énoncés sur la grille d'évaluation certificative. L'étudiant qui aura échoué au test diagnostique (note de passage : 60 %) ne sera pas autorisé à poursuivre le processus de qualification, mais aura droit à une reprise 30 jours après l'échec dudit test.

Durant cette période, sa qualification est suspendue et il ne peut donc pas utiliser un cinémomètre Doppler.

S'il y a échec lors de la reprise du test diagnostique ou de l'épreuve certificative, l'étudiant devra reprendre le cours *Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre* en entier ou *Cinémomètre Doppler stationnaire* en entier selon son choix.

L'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes délivré par l'École nationale de police du Québec avec l'une ou l'autre des deux cotes suivantes : « S » pour SUCCÈS ou « E » pour ÉCHEC. L'étudiant qui aura la cote « S » recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.







chapitre A-2.1

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**12.** Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

**28.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

**29.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

**40.** Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

**47.** Le responsable doit, avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception d'une demande:

3° informer le requérant que l'organisme ne détient pas le document demandé ou que l'accès ne peut lui y être donné en tout ou en partie;

**50.** Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.

## AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

### Révision

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 1-10  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Tél. : (418) 528-7741  
Télec. : (418) 529-3102

#### Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y7  
Tél. : (514) 873-4196  
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

### Appel devant la cour du québec

#### a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

#### b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

#### c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.